

13 présents : Marinette, Marie, Nicolas, Emilie, Agnès, Arnaud, Laurent, Stéphanie, Anne-Marie, Sandrine, Julie, Cyril, Christelle.

Ordre du jour ;

S1-Tour de table rapide des participants : humeurs et attentes de la soirée en 1 mn/chacun maxi 10mn

S2- Exposé du formulaire sur la participation 2021

S3 - Discussion et Définition des options des votes pmf et date d'entrée en vigueur

S4- Organisation du bénévolat : qui fait quoi et quand ?

Discussion par rapport à l'absence d'implication financière et en temps

S5- Proposition de revoir la participation par famille au lieu d'individuelle

Sujet 1 : TOUR DE TABLE

Les participants évoquent la difficulté à s'investir de manière virtuelle et saluent la tenue de cette réunion qui nous permettra de nous connaître et d'échanger sur le fonctionnement de l'association.

Christelle évoque des difficultés qui seront développées en point 4 (investissement, problème de communication, essoufflement)

Sujet 2 : EXPOSE DU FORMULAIRE SUR LA PARTICIPATION MENSUELLE

Seules 15 réponses pour 120 personnes environ inscrite à la newsletter → déception.

La participation souhaitée varie entre 6€ et 30€, avec une majorité à 10€.

Sujet 3 – DISCUSSION ET DEFINITION DES OPTIONS, DES VOTES LA PMF ET DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Par exemple, avec une pmf (participation mensuelle aux frais) s'élevant à 10€ pour les 12 familles présentes à la réunion, il semble compliqué de louer un local et de payer les charges courantes (eau, électricité, assurance). → Faut-il demander une pmf de 30€ ?

- Pour certains ceci permettrait de constituer fond de roulement pour l'association (payer le stock généré par le surplus de commandes, celles-ci étant lancées dès 25% du conditionnement atteint [sauf vrac], commencer à anticiper les investissements pour le local)

- Cette pmf ne serait que transitoire et diminuerait à mesure que le nombre d'adhérents augmenterait grâce au local avec pignon sur rue le problème est que nous n'avons aucune visibilité sur la durée.

- Pour Anne-Marie, la pmf est liée au calcul des économies mensuelles réalisées par chacun par rapport à des achats en grande surface. Si la pmf est trop élevée, les familles se désengageront de l'association.

- Marie propose de prendre le problème à l'envers à savoir, trouver un local, établir un budget et enfin solliciter les adhérents pour indiquer la pmf nécessaire à son « l'acquisition ». → **création d'une commission recherche de local pour affiner les conséquences financières (Cyril, Nicolas, Stéphanie + volontaires).**

Pour rappel : la recherche d'un local est en cours dans plusieurs communes : Rive de-gier, L'Horre, St Joseph, St Paul.

Concernant le local, Laurent est en **contact avec Antoine Moine de la Ferme de la Bruyère à St Paul en Jarez.**

Cette ferme organise un marché bio tous les samedis matins sous un hangar de l'exploitation. Y sont présents plusieurs producteurs bio et locaux (œufs, fromages de chèvre, fruits et légumes,..)

Antoine propose de mettre à disposition gratuitement un lieu de stockage ainsi qu'un espace au marché chaque samedi matin. La distribution pourrait avoir lieu là-bas.

Cette solution pourrait être transitoire et permettre de développer l'association avant l'investissement sur un local.

La proposition est jugée intéressante par tous les adhérents présents. Stéphanie ou Laurent reprennent contact avec Antoine pour prendre rendez-vous en vue de clarifier les possibilités de stockage des produits (lieu, taille, ...) Anne-Marie souhaite participer au rendez-vous.

Au regard de tous ces échanges un **vote a été proposé pour augmenter la PMF à 6€ par mois.**

abstention : 1 contre : 2 pour : 10

La décision est **ajournée.**

Sujet 4- ORGANISATION DU BENEVOLAT : QUI FAIT QUOI ET QUAND ?

DISCUSSION PAR RAPPORT A L'ABSENCE D'IMPLICATION FINANCIERE ET DE TEMPS

En ouverture de séance, Christelle fait part de son questionnement sur plusieurs sujets :

- faible investissement d'une partie des adhérents (*participation mensuelle non réglée, adhésion 2021 non renouvelée, peu de retour sur les questionnaires, les questionnements par mail,...*)
- problème de communication (*manque de retours sur les questionnements,...*)

Discussion 1 : Doit-on nommer un responsable pour veiller au paiement de la participation mensuelle aux frais et qui pourrait relancer les adhérents si besoin?

Réponse apportée: L'association est basée sur l'investissement et la responsabilité individuelle.

Chaque adhérent doit veiller à être à jour de son adhésion annuelle ET de sa participation mensuelle aux frais (à faire sur Mon épi) .

Il faut également penser à recharger son compte (virement à l'asso et montant identique à entrer sur « Mon Epi »)

Discussion 2 : Pour le moment, c'est essentiellement Arnaud qui effectue la **gestion quotidienne.**

Il gère la comptabilité pour qu'on ne prenne pas trop de retard (gestion des participations mensuelles, gestion et règlement des commandes,...) car personne ne s'est porté volontaire jusqu'à présent.

Réponses apportées :

- Une ou plusieurs personnes pourraient être responsable.s de la **comptabilité.** Stéphanie se propose de gérer la mise à jour des participations mensuelles dans « Mon épi ». Sandrine pour la gestion des factures. Si d'autres sont intéressés, **se manifester.**

- **Arnaud et Christelle vont répertorier la liste des tâches, des besoins de l'asso. Ainsi chacun pourra s'inscrire pour participer** comme le stipulent les statuts de l'association. Arnaud et Christelle pourront ainsi trouver des relais pour les nombreuses tâches qu'ils gèrent.

Discussion 3 : Autres besoins/demandes

Laurent propose des produits pour alimenter l'épicerie mais la gestion des commandes est complexe pour lui. Il aimerait savoir qui commande pour pouvoir mieux gérer les commandes et il a besoin qu'on le forme sur le logiciel. Arnaud veut bien s'en charger.

Sujet 5- Proposition de revoir la participation par famille au lieu d'individuelle

Certaines familles s'acquittent de 2 adhésions et participations mensuelles aux frais.

Vote d'une participation par foyer au lieu d'une participation individuelle.

abstention : 0 contre : 0 pour : 13

Participation par foyer adoptée

Autres : COMMANDE D'ORANGES

La commande d'oranges proposée par Marinette doit atteindre plus de 480 kg pour être validée (dimanche 14 février) pour le moment, il y aurait seulement 120kg. Chacun peut essayer de proposer les produits à son réseau pour que l'on puisse atteindre le conditionnement (même si cela semble compromis, pour cette fois ;-)